

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 52.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 27 DECEMBRE 1877

Avis aux Abonnés

L'OPINION PUBLIQUE est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESARATS, à ses bureaux, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, payable STRICTEMENT D'AVANCE.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires, doivent être adressées à G. B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autrement, doit accompagner la demande.

SOMMAIRE

Événements de 37-38 : La Reine vs. Jalbert, par L. O. David.—Le général baron de Charette.—Noël, par A. N.—Les prisons de Paris sous la Commune (suite).—Parlement Provincial.—Opinion de M. d'Israël sur la guerre d'Orient.—Poésie : La messe de minuit, par Edouard Huot.—Une fille laide (suite).—Le Saint-Père.—Michel Bibaud (suite).—Pie IX.—La grève sur le canal Lachine.—Sommaire des nouvelles étrangères de la semaine.—Faits divers.—Le jeu de dames.—Les échecs.

GRAVURES : Les Hommes de 37-38 : Le capitaine P. Jalbert : Le général baron de Charette ; Événements d'Orient : Une rue de Kars pendant la nuit qui a suivi l'assaut ; Noël ; Noël ; Noël : Un petit enfant nous est né.

ERRATA.—Dans le récit de la bataille de Saint-Charles, il faut lire à un endroit : "au-delà," au lieu de : "à au-delà," et dans un autre : "Saint-Eustache," au lieu de : "Saint-Charles."

EVENEMENTS DE 37-38

La Reine vs. Jalbert

Mardi, le 3 septembre 1839, le capitaine Jalbert comparait à la barre du Palais de Justice de Montréal, après une incarcération de près de deux ans, pour répondre à l'accusation d'avoir mis à mort, le 23 novembre 1837, le lieutenant Georges Weir, du 32^{ème} régiment de Sa Majesté.

Les juges Pyke, Rolland et Gale étaient sur le banc ; le procureur-général Ogden et le solliciteur-général Andrew Stuart représentaient la couronne ; MM. Walker et Charles Mondelet (le défunt juge Mondelet) occupaient pour l'accusé. Le jury était presque entièrement composé de Canadiens-français.

On trouve, dans un excellent compte-rendu de ce fameux procès, publié dans le temps, sous les initiales A. R. C., le portrait suivant de l'accusé :

M. Jalbert annonce un homme qui touche à sa 70^{ème} année. Ses traits, sa physionomie, ses manières, tout dénote cette fermeté et cette franchise que l'âge n'éteint jamais dans un homme naturellement brave et respectable. Sa contenance est mâle, sa taille est ordinaire. Ses yeux bleus annoncent de la douceur et de la vivacité. Il jette de temps en temps un regard sur l'auditoire qui l'environne, et sourit, d'un air calme, à ses amis et à ses connaissances. Il porte surtout bleu, veste noire et pantalon rayé noir.

Le capitaine Jalbert était capitaine de milice à Saint-Denis depuis 1813, et jouissait de l'estime publique dans cette paroisse. Il avait été élu marguillier, syndic pour les écoles, et son opinion en toutes choses était considérée. C'était un homme doux, paisible et respectable, au caractère ardent, énergique, à l'esprit inquiet, passant facilement de l'abattement à l'exaltation. Il était intelligent, mais sujet, dit un témoin, le père Cadieux, à des absences

d'esprit ; le moindre chagrin le troublait et le rendait incapable de vaquer à ses affaires. Il se jeta, tête baissée, dans l'agitation populaire en 1837, envoya au gouverneur sa démission comme capitaine de milice, et se mit à la disposition de Papi-neau et de Nelson. C'était le sergent-instructeur des patriotes. Il parut à la grande assemblée de Saint-Charles, à la tête d'une compagnie de fusilliers dont la bonne mine et la discipline furent admirées.

Il était à Saint-Denis, et c'est lui que Nelson chargea de faire conduire le lieutenant Weir à Saint-Charles, quelques instants avant la bataille de Saint-Denis. Accusé de la mort de cet infortuné jeune homme, il avait été arrêté dans les premiers jours de décembre, près de la frontière américaine, et il y avait deux ans qu'il languissait dans les cachots de la prison de Montréal, lorsqu'on se décida à lui faire subir son procès.

Le 30 août précédant, M. Charles Mondelet avait fait, devant la Cour du Banc du Roi, une motion demandant qu'il fût permis au prisonnier de retirer son plaidoyer de "non coupable," et d'y substituer un plaidoyer spécial fondé sur l'amnistie proclamée le 28 juin 1838, par lord Durham.

La substance de ce plaidoyer était que, le 25 juin 1838, lord Durham avait émis une proclamation d'amnistie générale pour tous crimes de haute-trahison et autres offenses de cette nature ; qu'en vertu d'une ordonnance publiée le même jour, le prisonnier accusé du meurtre de Weir était excepté, et que cette ordonnance ayant été désavouée depuis par Sa Majesté, la proclamation d'amnistie générale devait s'appliquer sans exception à tous les délinquants, y compris le prisonnier. Après une vive et habile discussion entre MM. Mondelet et le solliciteur-général Stuart, la motion avait été rejetée par la Cour, et le procès de l'accusé fixé au 3 septembre.

L'acte d'accusation était porté contre Frs. Jalbert, le prisonnier à la barre, J. Bte. Maillet, Joseph Pratte et Louis L'Hussier, et renfermait quatre chefs distincts : "Le premier, que le prisonnier Jalbert a porté un coup de sabre au défunt, et qu'il était alors aidé, assisté et encouragé par les trois autres ; le 2^{ème}, que le nommé Jean-Baptiste Maillet ayant un sabre à la main, le prisonnier, accompagné des deux autres, l'aidait, l'assistait et l'encourageait à commettre le meurtre ; le 3^{ème}, que le nommé Joseph Pratte, ayant un sabre à la main, le prisonnier, ainsi que les deux autres, étaient à la barre, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre ; et, le 4^{ème} enfin, que le nommé Louis L'Hussier, ayant tiré un coup de fusil sur le défunt, Jalbert et les deux autres étaient à la barre, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre, etc., etc."

Les autorités n'avaient pu, malgré leurs efforts, mettre la main sur les accusés Maillet, Pratte et L'Hussier, qui s'étaient réfugiés aux Etats-Unis.

Le solliciteur-général Stuart ouvrit la cause dans un discours assez modéré, et rappela comme suit les circonstances du crime dont le prisonnier était accusé :

Vous vous rappelez probablement, dit-il, qu'en novembre 1837, un détachement de troupes, sous le commandement du colonel Gore, marcha sur Saint-Denis. Le lieutenant Weir, du 32^{ème} régiment de Sa Majesté, qui était alors à Montréal, reçut ordre d'aller à Sorel, ayant avec lui des dépêches pour le colonel Gore. Il partit donc le 22 novembre, par terre, dans

l'espoir de se rendre à Sorel avant le colonel Gore, qui était parti par eau. Empressé de le rejoindre, il prit une voiture dans l'intention de rattraper les troupes, sur leur route à Saint-Denis. Il est bon de vous observer, qu'à la distance d'environ 4 milles de Sorel, le chemin se divise en deux branches dont l'une est plus longue que l'autre. Le lieutenant Weir, présumant sans doute que le colonel Gore avait pris le chemin le plus court, passa par ce chemin, mais le colonel Gore ayant pris l'autre, le lieutenant Weir ne put le rejoindre. Chemin faisant, il fut arrêté par une garde et conduit comme prisonnier chez le Dr. Nelson. Ce dernier donne ordre qu'on le mène à Saint-Charles sous la garde de Jalbert et des autres. Arrivé chez le Dr. Nelson, on lui lie les mains, puis on le fait monter dans un wagon. Peu de temps après, on lui délie les mains. Près de l'église, M. Weir saute hors de la voiture et est frappé par le nommé Maillet qui avait un sabre à la main. Jalbert, qui était en ce moment à cheval et avait un sabre à son côté, cria aux autres : "Tuez-le ! tuez-le ! le déserteur !" Au même instant, Jalbert lui donne un coup de sabre sous lequel le défunt écrie. Les autres suivent son exemple et le défunt succombe sous une grêle de coups. Le monde se rassemble, et le défunt respirait encore, quand on entend de tous côtés des voix qui crient : "Rachevez-le ! rachevez-le !" Le prisonnier était de ceux qui criaient ainsi. Le nommé L'Hussier arrive et décharge un coup de fusil ou de pistolet sur le défunt pour le rachever. Plusieurs jours après l'engagement des troupes, on fait la recherche du corps que l'on trouve à une certaine distance dans la rivière, couvert de blessures et horriblement mutilé.

Le procès dura sept jours, quinze ou seize témoins furent entendus, et les faits avancés par la Couronne furent en général établis. Il fut prouvé que Maillet, Pratte et L'Hussier avaient frappé à coups redoublés le malheureux défunt, mais il y eut contradiction au sujet de la participation du capitaine Jalbert à ce crime. Plusieurs témoins affirmèrent que Weir était mort quand Jalbert arriva sur les lieux.

Un témoignage important fut celui de Mignault, celui même qui conduisait la voiture où se trouvait l'officier. Nous avons cru devoir le reproduire en entier :

François-Toussaint Mignault.—Interrogé par M. le Solliciteur-général.

Je suis natif de Saint-Denis. J'y suis maître de poste depuis 15 ans, et aubergiste depuis, à peu près, le même nombre d'années. Je connais le capitaine Jalbert depuis longtemps. Je sais que le 23 novembre 1837, un officier des troupes de Sa Majesté vint à Saint-Denis. Comme je sortais de chez moi, avec ma voiture, sur les 8 heures ou 8^{1/2} heures du matin, pour aller chez un voisin, je rencontrai le nommé Jean-Baptiste Maillet, sergent de milice, armé d'une épée. Il était accompagné de deux hommes, aussi armés, et dont l'un était, je crois, le nommé Pierre Guertin. Ils me commandèrent de me rendre de suite chez le Dr. Nelson, pour de là conduire un officier prisonnier à Saint-Charles. Je leur répondis que je n'avais pas de voiture. Ils me dirent qu'ils avaient un *waggon* de prêt. J'allai donc chez le Dr. Nelson, où je vis, en effet, le *waggon* qui attendait à la porte. En arrivant, je ne vis pas d'abord l'officier, mais je vis le Dr. Nelson qui me dit : "Vous êtes l'homme qu'il faut pour conduire l'officier à Saint-Charles." J'entrai dans la chambre, et je vis l'officier ; il était entouré d'un bon nombre de personnes. Je demandai au Dr. Nelson si l'officier était armé, ajoutant que je n'avais pas même un canif sur moi. Il me répondit que non. L'officier était assis. Il avait, je crois, sur lui, quand je suis entré, un gilet blanc, et en partant, je lui aidai à mettre un surtout bleu. Je suis resté une dizaine de minutes chez le Dr. Nelson, avant de partir. Je n'avais aucun ordre quelconque du Dr. Nelson ; il est probable que le sergent en avait. C'est moi qui devais conduire le *waggon*. J'embarquai à droite, sur le devant de la voiture, et je fis mettre l'officier à mon côté. Guertin était assis sur le derrière, à droite, et Maillet à côté de lui, à gauche. Quand nous fûmes avancés à environ 1/2 d'arpent de l'endroit d'où nous étions partis, je fis débarquer Guertin, en conséquence des mauvais chemins, et vu que je pensais que nous étions assez de deux pour reconduire l'officier ; ce dernier m'ayant auparavant donné sa parole d'honneur

qu'il ne s'échapperait pas ; puis, nous continuâmes à marcher. Il avait les mains liées ; je les lui déliai ; et m'étant aperçu qu'elles lui devenaient bleues par le froid, je lui donnai mes gants, ajoutant qu'il n'avait rien à craindre, qu'il était sous ma protection, et que je le conduirais sain et sauf jusqu'à Saint-Charles. Il ne me répondit pas. Je crus qu'il ne me comprenait point ; je lui parlai en français, et lui disais quelques mots en anglais, essayant de mon mieux à me faire comprendre de lui. Rendus à 1/2 d'arpent de l'église, le sergent Maillet lui passa autour du corps la *strappe* qui servait auparavant à lui lier les mains. Je ne crois pas que le prisonnier se fût aperçu qu'il était ainsi retenu par derrière. L'officier ayant sauté hors de la voiture, la *strappe* que tenait Maillet le fit tomber à genoux, la voiture continuant à marcher. Maillet avait alors avec lui une ancienne épée française, d'environ 1 1/2 pied de long. Il sauta hors de la voiture, et se mit à frapper, tant sur le *waggon* que sur l'officier. Je crois qu'il frappa avec le plat de l'épée : l'épée cassa. Je crois qu'il ne fit que couper le collet de l'habit de l'officier. Il donna trois ou quatre coups : je ne puis pas dire s'il frappa avec le tranchant, ou avec le plat de l'épée. Je ne crois pas qu'il ait infligé de graves blessures au défunt. Maillet demanda main-forte. J'étais transporté et excité. Ma voiture marchait toujours : de sorte que je me trouvais à 30 ou 40 pieds de l'officier, qui s'était avancé un peu, en voulant gagner les troupes. Les troupes étaient actuellement à 10 ou 15 arpents au bas du village. L'officier, en sautant hors de la voiture, avait dit : *Let me see the soldiers*, et Maillet lui avait répondu que non, qu'il avait le temps de les voir. Après avoir arrêté mon cheval, je revins près de l'officier, et je trouvais le nommé Joseph Pratte qui *faisait* dessus, avec un gros sabre de dragon. Il lui avait donné 12 à 15 coups. L'officier était tout haché. Je repoussai Pratte et relevai l'officier. Je crus voir qu'il avait trois doigts de la main droite de coupés, et plusieurs blessures à la tête. En arrivant là où était l'officier, je vis Pratte frapper plusieurs coups sur lui ; l'officier avait déjà reçu plusieurs autres blessures. J'étais environné de monde. Après que j'ai été descendu du *waggon*, j'ai vu porter des coups sur l'officier, par Maillet ; et c'est en arrivant vers l'officier que j'ai vu Pratte qui le frappait. Jusque là, la foule m'avait empêché de voir. Jalbert n'était pas encore arrivé alors. Quand je relevai l'officier, je lui dis en mauvais anglais : *What you want do ?—I promised you my protection, but I cannot help it ; I believe some body will shoot you in a minute.* (Que prétendez-vous faire ?—Je vous ai promis ma protection ; mais je ne suis plus le maître ; je crois que quelqu'un va venir vous fusiller dans l'instant.) J'ai repoussé Pratte en arrivant, pour l'empêcher de frapper de nouveau. Plusieurs criaient : "Rachevez-le ! Rachevez-le !" Il se mourait alors. Sur ces entrefaites, arrive le capitaine Jalbert ; il était à cheval, un sabre à son côté, et un pistolet dans sa selle. Il est probable qu'il a commandé, lui aussi, de le finir. Jalbert était à 10 ou 12 pieds de moi, à cheval. Je le connaissais depuis longtemps. Je n'ai pas entendu le capitaine Jalbert dire : "Rachevez-le ! Rachevez-le !" mais d'autres le disaient. Jalbert était du nombre de ceux qui le disaient. Je ne puis dire si Jalbert a commandé. Je crois que Jalbert a dit : "Rachevez-le ! Rachevez-le !" Je n'en suis pas certain. Je n'en ai aucune doute. Là-dessus, L'Hussier est arrivé avec un fusil, et a *couché* l'officier en joue ; mais son fusil a fait fausse amorce à trois différentes reprises. L'Hussier est entré avec son fusil ; et pendant ce temps-là, un autre individu, que je ne connais pas, est venu avec un pistolet. Je suis alors parti, craignant qu'on ne me forçât à tirer, comme on l'avait déjà fait. J'avais refusé de le faire, en disant que j'avais toujours promis de ne jamais tremper mes mains dans le sang de mon frère ; et sur mon refus, quelqu'un avait dit : "S'il ne veut pas le faire, faisons-lui-en autant." Je crois que c'est L'Hussier qui a apporté le pistolet. J'étais à demi *morfoncé*, et tout hors de moi-même. Je n'ai pas entendu le coup de pistolet. Quand je suis revenu à l'officier, Pratte frappait à grands coups ; le sang ruisselait. J'ai reproché à Pratte sa barbarie. Quelqu'un m'aidé à éloigner le corps de l'endroit où il était. Je l'ai pris à brassée, et Maillet m'a aidé, en le prenant par les jambes. Je n'ai pas vu le capitaine Jalbert frapper l'officier. Je l'ai vu un instant sur les lieux, quand on criait :—"Rachevez-le ! Rachevez-le !" Il n'avait pas alors son épée tirée. Je ne l'ai plus revu après. Je lui tournais le dos, quand il est arrivé, et je ne puis dire ce qui s'est passé. Lorsque je suis